

beaucoup mieux aux mœurs des indigènes que les préceptes du Christianisme. Le Christianisme fut donc par la révolution complète qu'il exigeait de ses adeptes, traité en ennemi et avec mépris. Nos missionnaires durent se tenir dans les villages où la force les protégeait, et, sous cette protection, tenter d'y faire des prosélytes. Aujourd'hui encore, leur rayon d'action ne s'étend guère au delà de nos cités maritimes du Bas-Sénégal et de la Casamance, car le petit nombre d'adeptes qu'ils font dans les autres endroits où nous sommes même établis, ne leur permet pas d'y maintenir de mission.

Par contre, le Christianisme est la religion de la race mixte engendrée par le contact de la race blanche et de la race noire ; cette population est essentiellement catholique et cela se comprend.

Les premiers mots de français qui dans un but humanitaire ont été appris à ces nouveaux venus, les premiers éléments d'instruction qu'ils ont reçus, leur premier pas vers la civilisation, vers un idéal que le sang nouveau qui les transformait leur faisait désirer, toutes ces choses leur viennent des missionnaires.

Le négociant ne leur est apparu qu'avec des idées âpres de gain déterminé, idées d'autant plus âpres qu'elles avaient nécessité un effort plus violent pour arriver à leur exécution, et le soldat ne leur est apparu que sous la forme de la force brutale mise au service des premiers. A côté de ces deux formes essentiellement matérielles, ils ont vu se dresser celle du missionnaire essentiellement moralisatrice, et venant leur apporter les premiers éléments qui leur permettaient de devenir les égaux de la race qui s'était implantée chez eux et qui les avait rendus supérieurs aux nègres, sans cependant leur donner les moyens de faire valoir cette supériorité.

Traite des noirs et esclavage.

L'origine de l'esclavage remonte à la plus haute antiquité. Dès la plus haute antiquité, le plus fort a toujours eu des droits sur le plus faible et le vainqueur, en vertu du droit du plus fort, à fait des

vaincus ses esclaves. Il est probable qu'alors, le vainqueur vendit des vaincus, c'est-à-dire ses esclaves : c'était donc déjà la traite.

L'origine de la traite des noirs telle que nous la comprenons est assez confuse et le début de ce commerce particulier remonterait aux Carthaginois qui faisaient par caravanes et par mer des échanges avec les peuples des côtes et de l'intérieur de l'Afrique, échanges dans lesquels le noir était déjà compris.

Plus tard, en Espagne, sous le règne du roi Henri III (1390-1406), on sait qu'il existait des esclaves noirs et qu'ils étaient traités avec une « bienveillante douceur ». D'où venaient ces noirs ?

Ils ne pouvaient évidemment venir que de la côte d'Afrique.

Un peu plus tard, les premiers esclaves noirs furent amenés à Lisbonne, provenant d'un échange fait contre des prisonniers arabes ou berbères dans les circonstances suivantes : Après la prise de Ceuta en 1415, les Portugais poursuivirent leurs conquêtes sur la côte d'Afrique. En 1840, ils ramenèrent quelques prisonniers musulmans capturés sur les côtes d'Arguin. Comme rançon, les familles ou les compatriotes de ces prisonniers offrirent en 1441 ou 1442 des esclaves noirs qui furent alors transportés au Portugal. C'est cet échange qui aurait donné naissance à la traite des noirs proprement dite. D'autres échanges eurent lieu avec les Portugais, et l'exemple de ces derniers fut bientôt suivi par les Espagnols et les Anglais.

Dès 1462, la traite ainsi commencée avait pris de telles proportions que le Saint-Siège essaya, mais en vain, d'arrêter ce trafic qui cependant n'était qu'à son début. La découverte de l'Amérique marque le moment de l'extension formidable de la traite, car, dès cette découverte, les Espagnols peuplèrent leurs nouvelles colonies avec des esclaves noirs arrachés à la côte d'Afrique.

Dès le début, la traite des noirs ne fut que tolérée, mais en 1517, Charles-Quint sanctionna ce commerce en accordant à un seigneur flamand le privilège de transporter 4,000 noirs aux Grandes-Antilles. A la fin du xvi^e siècle la traite était organisée et tous les Etats qui possédaient des colonies en Amérique (l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la France), s'y livrèrent et les gouvernements la protégèrent.

En France, on accordait aux négriers des primes qui s'élevaient annuellement à deux millions de livres en moyenne.